



Bulletin des Délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 27.06.2016 - 17h30

L'An Deux Mil Seize, le 27 Juin, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 15/06/2016
Etaient présents : (cf liste jointe)
Membres en exercice : 77
Membres présents : 42
Membres votants : 42 + 2 procurations
Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

Délibération 2016.13 : Chambre Régionale des Comptes : Présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18 ;

Vu la notification du 18 Mars 2016, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM (cf. document ci-joint annexé).

Considérant, qu'en application de l'article R.241-18 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat ;

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM arrêté par la Chambre régionale des comptes Centre Val de Loire pour les années 2008 et suivantes.

LE COMITE SYNDICAL

ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Comité Syndical a pris acte du rapport de la Chambre régionale des comptes et un débat a eu lieu.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.14 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

VU le rapport annexé pour l'année 2015 et présenté lors de la séance,

CONSIDERANT l'obligation faite par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.15 : Contrat traitement et valorisation des ferrailles issues des déchèteries du SMICTOM – période 2016 – 2020

Pour mémoire :

Délibération du Comité Syndical du 14.09.2015

Le Comité Syndical a émis favorable à la signature du contrat de reprise des ferrailles pour la période 2016 – 2020 avec la Sté VINCENT Recyclage – Langeais.

Les conditions financières initiales étaient les suivantes :

- ⬇ Prix plancher : 105 €HT / tonne
- ⬇ Prix base juin 2015 : 190,00 €HT / tonne.

Délibération du Comité Syndical du 03.03.2016

Prenant en compte la demande de la Sté VINCENT qui n'était plus en mesure de tenir ces engagements tarifaires, le Comité Syndical a accepté d'abaisser le coût plancher à 80 €HT / tonne pour le 1er semestre 2016 ⇒ actualisation du prix plancher et maintien de l'indexation (indice Q0619 de l'usine nouvelle).

Ce coût de 80 €HT la tonne étant applicable jusqu'au 30.06.2016, le Comité Syndical est donc à nouveau consulté pour arrêter le coût plancher qui sera applicable à compter du 01.07.2016

Une hausse des prix de reprise a été observée en avril et mai. Le prix de reprise appliqué est ainsi passé à 110 € / t en avril et 170 € / t en mai. Mais la Sté Vincent indique que les cours ont de nouveau chuté début juin, suite à une baisse brutale de la demande et au fait que les aciéries ont préféré s'approvisionner sur les marchés étrangers. Il faut donc s'attendre à une baisse importante pour l'indice du mois de juin.

Le marché restant très instable, la Sté Vincent sollicite donc le maintien de ce prix plancher à 80 euros HT / t pour le 2^{ème} semestre 2016. Un nouveau bilan de la situation sera fait en fin d'année.

Par ailleurs, afin de gérer les non-conformités sur les bennes de ferrailles, il convient d'intégrer les coûts d'élimination de ces non-conformités.

Le contrat de reprise prévoit un prix forfaitaire de 146,56 € HT / t, lequel devant s'appliquer sur la totalité de la benne non-conforme.

Les non-conformités demeurant ponctuelles, la Sté Vincent applique des tarifs autres, à titre commercial, afin de ne facturer que les non-conformités et non l'ensemble de la benne.

En parallèle, un travail est mené avec l'exploitant afin d'améliorer la qualité mais des erreurs peuvent ponctuellement subsister.

Les tarifs de la Sté Vincent sont :

- Pneumatiques usagés : 8,00 € HT / unité
- Extincteurs : 4,00 € HT / unité
- DEEE de type Chauffe-eau : 0,00 €
- Bouteilles de gaz : 0,00 €
- DEEE de type écrans : 620,00 € HT / tonne
- Filtres à huile : 550,00 € HT / tonne
- Bois ou déchets verts : 45,00 € HT / tonne
- DIB : 97,00 € HT / tonne
- Déchets pâteux (pots de peinture) : 950,00 € HT / tonne

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Acceptent les propositions de la Sté VINCENT
 - ✓ Prix Plancher : Maintien du prix plancher de reprise des ferrailles à 80 € HT la tonne pour le 2ème semestre et maintien de l'indexation (indice Q0619 de l'usine nouvelle)
 - ✓ Non conformités sur les bennes à ferrailles : Mis à part une énorme défaillance constatée lors d'une réception, les non-conformités ne seront plus facturées sur l'ensemble de la benne mais par rapport aux tarifs unitaires suivants :
 - - Pneumatiques usagés : 8,00 € HT / unité
 - - Extincteurs : 4,00 € HT / unité
 - - DEEE de type Chauffe-eau : 0,00 €
 - - Bouteilles de gaz : 0,00 €
 - - DEEE de type écrans : 620,00 € HT / tonne
 - - Filtres à huile : 550,00 € HT / tonne
 - - Bois ou déchets verts : 45,00 € HT / tonne
 - - DIB : 97,00 € HT / tonne
 - - Déchets pâteux (pots de peinture) : 950,00 € HT / tonne
- ✚ autorisent le Président à signer un avenant dans ce sens au contrat de reprise des ferrailles.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.16 : Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS

La convention de partenariat Chinonais / Sud Lochois arrive à échéance le 30 juin 2017. Parallèlement, le site de La Celle Guenand, où sont stockés les mâchefers de l'UVE, doit fermer le 31 décembre 2018.

Compte tenu de la fusion prochaine des communautés de communes du Grand Ligeillois, de la Touraine du Sud, de Loches Développement et de Montrésor, et de la dissolution du SMICTOM du Sud Lochois, il convient d'envisager dès à présent de prolonger la convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2018. La convention sera reprise par la future grande communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ acceptent de prolonger, jusqu'au 31.12.2018, la convention de partenariat établie entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le SMICTOM du SUD LOCHOIS,
- ✚ autorisent le Président à signer un avenant dans ce sens à la convention de partenariat.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.17 : Sacs Poubelles 2017 : lancement d'un marché d'appel d'offres

Pour l'approvisionnement 2017 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantités minimums	Quantités maximums
Sacs gris de 30 litres	1.950 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 100 litres	1 120 000 sacs	1 500 000 sacs

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

	Quantités minimums	Quantités maximums
Sacs Jaunes de 50 litres	1 575 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres	40 000 sacs	80 000 sacs
Sacs Bleus de 30 litres	180 000 sacs	360 000 sacs

Il convient donc de lancer une consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Montant prévisionnel du marché :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 146 000 € HT
- Montant correspondant à la quantité maximum : 192 000 € HT

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 77 000 €HT
- Montant correspondant à la quantité maximum : 95 000 € HT

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ⚡ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ⚡ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ⚡ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2017 des sacs poubelles
- ⚡ Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.18 : Marché n° 2011.04 « Lot 1 : Collecte en porte à porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés »

Le marché de collecte actuellement en cours qui a débuté en 2012, est arrivé à son terme quant à la tranche ferme au 31.12.2015. Les 2 reconductions d'un an prévues au contrat ont été déclenchées permettant de prolonger le contrat jusqu'au 31.12.2017.

Les représentants de la Sté SITA Centre Ouest expliquent que le contrat du SMICTOM engendre un problème d'équilibre économique rompu. Ils donnent les raisons à ce constat. La perte financière est estimée à 171 000 € .

- ✚ Des surcoûts d'exploitation liés aux kilométrages supplémentaires
- ✚ Des surcoûts sécurité propres au marché du SMICTOM
- ✚ Des surcoûts globaux liés à la maintenance du matériel
- ✚ Des baisses du chiffre d'affaires liées à la formule de révision du contrat

Une partie de ces difficultés s'avère liée à un sous-dimensionnement de la prestation de la part de SITA.

Néanmoins, compte tenu de la baisse des indices de révision pour la 2ème année consécutive en 2016, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la demande de la Sté SITA concernant la non-application de la formule de révision pour 2016 (maintien en 2016 des prix du 2^{ème} semestre 2015), et uniquement sur ce point, et d'autoriser le Président à signer un avenant en ce sens. L'incidence financière de cet avenant n° 1 est de l'ordre de 35 500 € HT soit 1,6% du montant annuel.

Un bilan sera fait fin 2016 pour voir ce qu'il convient de décider pour 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent et approuvent :

- la passation de l'avenant n° 1 susvisé avec la Sté SITA Centre Ouest – Montlouis Sur Loire.
- Le Président à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUL. 2016

Récapitulatif de la séance

N° 2016.13	Chambre Régionale des Comptes : Présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM
N° 2016.14	Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS
N° 2016.15	Contrat traitement et valorisation des ferrailles issues des déchèteries du SMICTOM – période 2016 – 2020
N° 2016.16	Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS
N° 2016.17	Sacs Poubelles 2017 : lancement d'un marché d'appel d'offres
N° 2016.18	Marché n° 2011.04 « Lot 1 : Collecte en porte à porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

Le Président,
P. MASSARD



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 27.06.2016 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DELAPALME Edouard
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Absents
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BITAUD Olivier
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	M. GAUTRON Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BOUGEARD Sébastien
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard →procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents

STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	Absents
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme BERTON Guylaine
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard

Assistaient également

M. DUVERGNE J.P. – Ancien Président du SMICTOM du CHINONNAIS

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. DAUCE
- *

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul